

La Voie à Suivre

Mishpatim 661

Ohr Haïm Vé Moché • 32, rue du Plateau 75019 Paris - France
Tel.: +331 48 03 53 89 • Fax: +331 42 06 00 33 • hevratpinto@aol.com

Hevrat Pinto • 20 bis, rue des Mûriers 69100 Villeurbanne - France
Tel.: +334 78 03 89 14 • Fax: +334 78 68 68 45 • hevratpinto@aol.com

24 Chevat 5771 - 29 Janvier 2011

Rabbi David Pinto Chlita

Loi et justice – accomplissement de la Torah

Après le récit relatant l'excellence du peuple d'Israël et décrivant le niveau exceptionnellement élevé qu'il avait atteint lors de la révélation du Sinaï et du don de la Torah [en entendant les paroles de D provenant littéralement de la bouche de la gloire divine], la Torah traite de sujets terre à terre qui nous ramènent à l'élémentaire condition humaine : un voleur vendu comme esclave pour rembourser son forfait, un assassin qui frappe un autre homme... des lois concernant les comportements humains les plus primaires. Cette juxtaposition peut nous surprendre : pour quelle raison la Torah fait-elle chuter le peuple d'Israël d'un sommet si élevé (la connaissance, la perception de l'essence de Hachem et l'acceptation de Sa royauté) au fond d'un puits (les lois relatives aux esclaves et aux conflits entre les hommes) ? Pourquoi n'a-t-elle pas choisi d'enseigner ici des mitsvot comme le Chabbat ou les tefilin : domaines combien nobles et respectables ?

Un autre détail quant à l'ordre des sujets traités dans cette partie de la Torah nous interpelle aussi. Entre la description du don de la Torah et la parache Michpatim, le texte intègre deux mitsvot qui ne semblent pas à leur place, qui sont : « Si toutefois tu M'ériges un autel de pierre, ne le construis pas en pierres de taille; car, en les touchant avec le fer, tu les as rendues profanes. Tu ne dois pas non plus monter sur Mon autel à l'aide de marches, afin que ta nudité ne s'y découvre point. » (20, 21-22). Il y a lieu d'expliquer pourquoi la Torah a intercalé ici ces deux commandements, qui n'ont de lien ni avec ce qui précède (don de la Torah) ni avec ce qui suit (lois et jugements pour les relations avec autrui).

Pour tenter de répondre à toutes ces interrogations, rappelons un principe fondamental énoncé par nos Sages : pour recevoir la Torah, le peuple d'Israël doit être uni et ses membres doivent se sentir liés entre eux. Nous apprenons cela du verset « Israël campa là, face à la montagne » (19, 2) : la phrase est au singulier pour signifier qu'ils se sentaient tous comme un seul homme, avec un seul cœur. C'est seulement après avoir formé un seul être que les bnei Israël sont devenus aptes à recevoir la Torah.

Nous avons expliqué dans un précédent numéro que l'unité du peuple d'Israël était une condition indispensable pour pouvoir recevoir la Torah. Mais abordons à présent la question sous un autre angle. Les mitsvot de la Torah sont au nombre de 613 : 248 commandements positifs et 365 commandements négatifs. Cependant, en pratique, aucun juif ne peut, seul, les accomplir tous, car certains ne concernent que les Cohanim et les Léviim, quelques-uns incombent uniquement au roi, d'autres encore ne s'appliquent qu'aux femmes etc. S'il en est ainsi, comment un juif pourrait-il réaliser la Torah dans son intégralité, c'est-à-dire les 613 mitsvot qui correspondent à ses 248 membres et à ses 365 nerfs physiques et spirituels, qui les éclairent et répandent en eux de la vitalité, comme l'expliquent les livres saints ?

Cette difficulté n'existe que si chaque juif est considéré comme une individualité vis-à-vis de ses obligations et de ses mitsvot. Cependant lorsque le peuple d'Israël s'unit et ne forme qu'un seul être, lorsque que l'on s'y réfère comme s'il s'agissait réellement d'un même corps dont chaque membre perçoit et vit les sensations et les douleurs des autres membres, alors la difficulté disparaît de fait. Quand le Lévi accomplit son devoir, il ne le fait pas seul, mais tout Israël est joint à lui dans cette réalisation ; de même, lorsque le roi écrit pour lui-même un séfer Torah, le peuple entier

est associé à sa mitsva. Ainsi, chaque juif peut accomplir l'ensemble des 613 mitsvot grâce au lien qui le rattache à toute la communauté d'Israël, et parce qu'il fait partie intégrante de celle-ci. C'est le secret de leur co-responsabilité.

Nous avons désormais une nouvelle approche du verset « Israël campa », qui avait été interprété par « comme un seul homme, d'un seul cœur » : la nécessité de l'unité du peuple d'Israël ne prend pas fin à la révélation du Sinaï, où elle rend le peuple apte à recevoir la Torah. Les membres du peuple d'Israël ont l'obligation d'être unis en permanence et pour l'éternité, afin que chacun puisse accomplir la Torah dans son intégralité.

Voilà pourquoi juste après le don de la Torah, on traite des lois concernant la relation à autrui : parce que ces commandements constituent la base, les piliers et les socles de l'accomplissement de la Torah ! Sans eux, le peuple d'Israël ne peut accomplir l'ensemble des 613 mitsvot. Par conséquent, immédiatement après le don de la Torah, au moyen de lois 'sociales', D. éveille la vigilance de chacun sur l'importance de traiter avec le plus grand respect son prochain, ses biens et son corps. L'observance rigoureuse de ces mitsvot relatives à la considération et à la valorisation d'autrui fait exister et perdurer l'unité du peuple d'Israël : tel est le secret d'un réel accomplissement de la Torah.

Les mitsvot relatives à l'autel se trouvent alors tout à fait à leur place entre le don de la Torah et la parache Michpatim ! Expliquons cela. A propos de la phrase « ne le construis pas en pierres de taille », Rachi écrit que par essence, l'autel propage la paix dans le monde. En effet, le fauteur est blâmé par Hachem et éloigné de Lui. En expiant sa faute, l'autel le rapproche de son Père du Ciel et fait régner la paix entre eux. Une fois qu'il s'est repenti et que sa faute a été pardonnée, il est aimé et désiré de D. De même, il ne convient pas qu'un objet qui coupe et qui blesse (un objet en fer) soit posé sur l'autel, dont le rôle est d'instaurer la paix et l'union entre Hachem et Israël. A ce sujet, il est écrit dans la Guemara (Sanhédrin 22a) : même l'autel verse des larmes lorsqu'un homme divorce de sa première épouse. Il « souffre » lors d'une dispute ou d'une séparation entre individus, car ceci s'oppose à son essence et à sa raison d'être.

La sainte Torah nous montre la voie à suivre pour construire un autel, acquérir la dimension de paix qu'il incarne, et pour remplir les deux conditions nécessaires à la présence de la paix dans le monde. La première est « Tu n'agiteras pas dessus de fer » : lorsque l'on veut instaurer la paix, il faut avant tout éloigner le fer (matériau à partir duquel on crée les objets de destruction et de combat entre les hommes), poser l'arme de la querelle pour s'occuper uniquement du rapprochement avec autrui. Quant à la seconde condition, la Torah y fait allusion par la deuxième mitsva relative à l'autel, qui instaure la paix : « Tu ne dois pas non plus monter sur Mon autel à l'aide de marches. » En effet, on doit s'éloigner d'un sentiment d'orgueil

suite page 2

Paris

Lyon

Marseille

17:23

17:22

17:26

Allumage

18:35

18:30

18:32

Fin



et ne pas se laisser aller à la vanité. On ne doit pas mettre l'accent sur ses propres mérites et ses propres succès, mais plutôt méditer sur sa petitesse, afin de parvenir à l'humilité. De façon générale, un homme humble est à l'abri de tout conflit ou litige avec autrui, car il accepte ce qui lui arrive avec amour et soumission, selon les paroles du Roi David : « Car c'est D. qui l'a autorisé à (me) maudire ». La soumission est la racine, le fondement de l'acceptation du jugement, car un homme soumis ne s'empporte pas rapidement lorsque l'on porte atteinte à son honneur. La soumission est donc la pierre angulaire permettant d'instaurer la paix et la fraternité : en effet, toute querelle naît d'un sentiment d'orgueil et de présomption qui pousse chacun à camper sur ses positions et à argumenter en sa propre faveur.

Voici donc les conditions indispensables à l'acquisition de la paix : s'éloigner de la dispute et de l'orgueil, méditer sur sa petitesse et se soumettre à tout. Au début de la paracha, nous trouvons le verset « Tu feras pour Moi un autel de terre » : afin d'ériger un autel et d'atteindre le sentiment de paix que celui-ci incarne, il faut se considérer comme de la terre, c'est-à-dire être bas et soumis (« Mon âme sera comme de la poussière envers tous »).

La Torah a donc donné ces mitsvot qui nous fournissent les outils nécessaires à la construction d'un autel (autrement dit, à l'acquisition de la paix, laquelle est le fondement des relations entre les hommes) avant de nous

enseigner les lois de « Michpatim ». Grâce à ces comportements (l'éloignement de la dispute et la soumission), nous pourrions réaliser parfaitement les mitsvot relatives à autrui, respecter nos amis et préserver leurs biens, ce qui est, comme nous l'avons expliqué, le fondement de l'accomplissement de la Torah par le peuple d'Israël.

On en déduit que l'explication de « Israël y campa face à la montagne » (« comme un seul homme, d'un seul cœur ») n'est pas une simple condition et préparation au don de la Torah. Il s'agit en réalité de la base de l'accomplissement de la Torah et de sa pérennité au sein du peuple d'Israël.

Au sujet de l'amour du prochain et de la paix entre les hommes, nos Sages rapportent : A'hav l'impie gagnait toutes ses guerres, alors que lui et ses soldats étaient des idolâtres. Pourquoi ? Parce qu'il n'y avait pas de délateurs parmi eux ! A l'opposé, du temps de David, ils étaient tous des justes, mais perdaient souvent leurs guerres car des délateurs se trouvaient parmi eux. Nous savons aussi que des Tanaïm, hommes justes et bons, comme les élèves de Rabbi 'Akiva, sont décédés pour avoir manqué de respect les uns envers les autres. Nous constatons donc que le manque d'amour du prochain et l'absence de fraternité au sein du peuple d'Israël lui dénie le droit à l'existence spirituelle (la Torah ne pouvant être accomplie) et matérielle.

Histoire vécue

Erreurs de l'I.R.M

La permission octroyée aux médecins de soigner des malades est limitée par l'ordre de la Torah : « Guérir, il guérira », de là nous savons que la permission de guérir est donnée au médecin. Il a la permission de guérir, mais pas celle de pousser au désespoir ni de fixer de sombres prévisions.

Souvent, lorsque les médecins pensent être au bout de leurs capacités, la force de la prière se révèle dans toute son acuité. Une prière collective faite pour le rétablissement d'un malade accélère la venue d'extraordinaires délivrances.

Ceci est parfaitement illustré par l'histoire suivante (extraite du livre « Alénu Léchabéa'h ») : Comme il arrive souvent, tout a commencé par d'intenses maux de tête. Une petite fille de huit ans se plaignait de maux de tête et de troubles très pénibles. Ses parents ont alors tenté de calmer ses douleurs en lui administrant du paracétamol, mais voyant que les médicaments ordinaires ne la soulageaient pas, ils se sont rendus avec leur fille à l'hôpital « Tel Hachomer ». Après des examens éprouvants, on a diagnostiqué une inflammation inquiétante au niveau du cerveau « ...probablement une 'méningite' ».

La petite fille a pris les traitements qui lui ont été prescrits, mais son état ne s'améliorait pas. Puis, on a découvert que le cerveau lui-même était atteint. Plusieurs hypothèses ont été émises, plus inquiétantes les unes que les autres, mais les médecins n'étaient pas capables de trancher... jusqu'au jour où ils ont déclaré ne pouvoir fournir aucune explication médicale logique à ce phénomène.

L'I.R.M réalisé a éliminé toutes les affections, ne laissant imaginer que l'hypothèse de la présence d'une tumeur maligne au cerveau, que D. nous en préserve. Ceci nécessitait évidemment une opération urgente, au cours de laquelle on examinerait une partie du cerveau de la petite fille.

Il va sans dire que les descriptions que faisaient les médecins de ce qui se passerait après l'opération n'étaient pas rassurantes.

L'intervention a été fixée pour deux semaines plus tard. Pendant ce temps, les parents ont entrepris une « campagne », en demandant à leurs amis un effort particulier dans la récitation des bénédictions comme « acher yatsar » etc. Ils ont contacté des centaines de familles orthodoxes à travers le pays, ont transmis le nom de leur fille et ont demandé de prononcer cette bénédiction avec une application particulière et à haute voix.

L'écho en retour de cette « campagne » a été immense. De nombreuses familles ont téléphoné aux parents de l'enfant en les remerciant sincèrement pour le bénéfice que la résolution de prononcer la bénédiction à voix haute leur avait procuré. Ils ont chaleureusement souhaité que suite à cela, la petite fille guérisse et soit libérée de tous ses maux.

C'est l'occasion ici pour moi de mentionner le caractère unique et la grande sainteté du peuple juif, qui accepte de réaliser la mitsva de « Tu aimeras ton prochain comme toi-même », et de partager le fardeau d'autrui avec affection et amitié, par tout, comme s'il s'agissait de sa propre souffrance. Heureux êtes-vous, Israël.

Même des juifs peu pratiquants, amis du père de famille, ont cherché à s'engager

dans une mitsva pour la guérison de l'enfant. Mais comme la bénédiction « acher yatsar » ne leur était pas familière, le papa de la petite fille leur a plutôt demandé de réciter le psaume 20 : « Au chef des chantres... Que Hachem t'exauce au jour de détresse. » Ces amis ne savaient pas exactement en quoi cela aiderait, mais dans ces moments-là, chacun est prêt à faire son possible pour la guérison d'un enfant. Ils se sont donc engagés à réciter ce psaume chaque jour, et ceci jusqu'à entendre de bonnes nouvelles.

24 heures avant l'opération, la petite a subi un nouvel I.R.M, puis l'équipe médicale a immédiatement commencé à préparer l'opération (prise de sang etc.). Ils étaient toutefois étonnés de voir la mère de l'enfant sereine, ne perdant pas confiance même l'espace d'un instant. Elle a demandé aux médecins d'interrompre tous les préparatifs. « Avez-vous déjà reçu les résultats du dernier examen ? » a-t-elle demandé. « A quoi bon vérifier ? Que peut-il se passer en si peu de temps ? » ont rétorqué les médecins.

« Oh ! Bien des choses se sont passées depuis ! » a répliqué la mère.

Les médecins ont persisté à affirmer qu'ils n'avaient pas besoin des résultats du nouvel I.R.M pour poursuivre la préparation de l'enfant à l'opération, mais la maman ne démordait pas non plus de ses convictions. En effet, elle savait combien ils avaient reçu de bénédictions de Rabbanim et de grands de la Torah, et elle avait conscience du nombre de psaumes, de prières et de bénédictions prononcés pour la guérison de sa fille.

Ce qui s'est passé ensuite a entraîné la stupéfaction générale. Sur la demande de la mère, les médecins ont pris l'examen pour l'analyser, quand soudain, un cri violent leur a échappé. Quoi ? Comment est-ce possible ? Ils ont regardé à nouveau l'image qu'ils avaient sous les yeux : la taille de la tumeur présente dans le cerveau était passée de 100% à 25%. Il ne pouvait donc pas s'agir d'une tumeur maligne, car dans un tel cas, la situation ne s'améliore jamais.

Le plus surpris de tous était le professeur : il était ému jusqu'aux larmes. Il s'est tourné vers les parents : « J'aimerais savoir quel est le psaume qui peut sauver d'une telle maladie ! » La petite fille, qui se tenait à côté, fière de ses parents et de son D., a répondu : « Il ne s'agit pas d'un seul psaume, mais de nombreux chapitres de psaumes. » Pendant ces mêmes minutes de surprise, alors que les parents louaient et remerciaient le Créateur, le microbe inoffensif responsable de toute cette panique a été révélé.

Lorsque le père a rappelé ses proches non pratiquants qui avaient récité le psaume 20 pour leur annoncer la bonne nouvelle, il a ajouté « Prenez conscience de la grande force d'un chapitre de psaumes ! » Ils ont alors exprimé leur doute quant au lien entre les psaumes et la délivrance. Mais ces doutes se sont vite évanouis lorsque le père leur a dévoilé la question du professeur : « Quel est le psaume qui peut sauver d'une telle maladie ? »

Une puissante sanctification du nom de Hachem se trouvait à ce moment-là dans de nombreux cœurs.

Il a vu et a dit

« *S'il a fait tomber la dent de son serviteur ou de sa servante* » (21, 27)

Pourquoi le serviteur cananéen est-il libéré à cause d'une dent ou d'un œil ?

Rabbi Yéhouda bar Chalom a dit au nom de Rabbi Ya'akov bar Zevdi, qui l'avait dit au nom de Rabbi Abahou : parce que 'Ham a vu de ses yeux et parlé avec la bouche, ainsi qu'il est écrit : « 'Ham le père de Canaan vit la nudité de son père et le raconta à ses deux frères à l'extérieur » (Béréchit 9, 22), c'est pourquoi le Saint béni soit-Il a dit que si l'on frappe un serviteur cananéen à son œil ou à sa dent, il doit être libéré.

(Midrach Tan'houma)

Trente mitsvot

« *Il donnera trente chekalim au propriétaire, et le bœuf sera lapidé* »

Trente chekalim, parce qu'il a reçu les sept mitsvot des enfants de Noa'h, ainsi que leurs détails, qui sont au nombre de trente.

Oula a également dit : les enfants de Noa'h ont pris sur eux trente mitsvot.

(Midrach He'Hafets)

Les Pères et les Royaumes

« *Si un homme vole un bœuf ou un agneau* » (21, 37)

Rabbi Yéhouda dit que les bnei Israël ont dit au Saint béni soit-Il : « Parce que nous avons volé un bœuf Yossef et fabriqué un Veau, nous avons payé cinq fois : cinq de nos Pères sont morts dans le désert (Moché, Aharon, Myriam, Nadav et Avihou) ; « quatre fois pour un petit bétail » correspond aux quatre royaumes qui nous ont dominés (Babylonie, Médie, Grèce et Rome) ; et parce que nous avons volé Yossef, nous avons été asservis en Egypte pendant quatre cents ans. »

(Chemot Rabba)

La reconnaissance

« *Tu n'opprimeras pas le converti et tu ne le molesteras pas* » (22, 21)

Le Saint béni soit-Il aime beaucoup les convertis.

A quoi est-ce que cela ressemble ? A un roi qui avait un troupeau, qui allait paître pendant la journée et rentrait le soir, tous les jours. Un jour, un chevreuil est rentré avec le troupeau, il est allé chez les chèvres et partait paître avec elles. Quand le troupeau rentrait à la bergerie, il rentrait avec eux, quand il sortait paître, il sortait avec eux. On a dit au roi : « Ce chevreuil accompagne le troupeau, il va paître avec les autres bêtes, tous les jours, il sort avec elles et rentre avec elles. » Le roi l'aimait. Quand il allait au champ, il ordonnait au berger : « Fais attention à ce chevreuil, que personne ne le frappe ! » Et quand il rentrait avec le troupeau, il disait : « Donnez-lui à manger et à boire ! » Et il aimait beaucoup ce chevreuil.

Le berger lui a dit : « Sire, combien de béliers vous avez, combien de moutons vous avez, combien d'agneaux vous avez ! Et vous ne nous mettez en garde que sur ce chevreuil ? Vous me donnez des ordres sur lui tous les jours ! » Le roi répondit : « Le troupeau, qu'il le veuille ou non, doit aller paître aux champs tous les jours, et le soir rentrer et dormir à la bergerie. Mais les chevreuils vivent dans le désert, ils n'ont pas l'habitude de fréquenter les lieux habités par les hommes. Or ce chevreuil-là est venu s'installer parmi nous, et je ne lui serais pas reconnaissant d'avoir délaissé tout cet immense désert,

un endroit où les chevreuils et les biches vivent, pour venir parmi nous ? »

Ainsi, le Saint béni soit-Il a dit : « Nous ne devrions pas être reconnaissants au converti, qui a laissé sa famille et la maison de son père, laissé son peuple et tous les autres peuples du monde, pour venir chez nous ? » C'est pourquoi Il a donné beaucoup de mises en garde le concernant. Il a ordonné aux bnei Israël de veiller à ne lui causer aucun tort, pour qu'ils ne retournent pas à leurs idoles. C'est ce que dit le verset : « Tu n'opprimeras pas le converti et tu ne le molesteras pas. »

(Midrach Rabba)

Un juste parfait

« Fausse la parole des justes » (23, 8)

A chaque fois que le mot « tsaddikim » est écrit dans la Torah, c'est sans youd, sauf une fois où il est écrit avec youd, dans ce verset.

Le verset vient nous enseigner que même un juste parfait peut être tenté d'infléchir la justice à cause d'un cadeau corrompeur.

(Midrach 'Hasserot VÉYétérot)

A la lumière de la Paracha

Il n'y a rien de pire au monde que d'être esclave de l'argent

« Voici les lois que tu placeras devant eux, quand tu acquerras un esclave hébreu, il travaillera pendant six ans, et la septième année il partira libre, gratuitement. »

Au début de cette paracha, le Ibn Ezra explique pourquoi la Torah a commencé la paracha qui traite des lois par une loi sur l'esclave : « Il n'y a rien de plus difficile pour l'homme en ce monde que de se trouver sous la dépendance d'un homme comme lui. » C'est-à-dire que la sainte Torah va du plus difficile au moins difficile. Comme il n'y a rien de plus difficile au monde que l'esclavage, elle commence par ces lois-là.

Nous apprenons de cette explication qu'il n'y a rien au monde de plus difficile, et cet esclave, quand il a subi sa peine pendant six ans en servant son maître, et qu'il veut continuer à être asservi et entièrement vendu pour de l'argent, lorsqu'il prend sur lui le joug de son maître, à ce moment-là il s'incline sous le joug de l'argent. En effet, il ne s'asservit ainsi que pour de l'argent, c'est pourquoi nous lui perçons l'oreille au moment où il demande à rester chez son maître, car cette oreille a entendu sur le mont Sinaï : « Les bnei Israël sont Mes serviteurs à Moi », et celui-ci est allé s'acquérir un autre maître.

C'est pourquoi la paracha qui contient le don de la Torah est immédiatement suivie par celle qui porte sur l'esclave hébreu, afin de nous enseigner que lorsque l'homme court après le moindre sou, il n'y a rien de pire que cela au monde. Mais la sainte Torah a le pouvoir de le faire sortir du piège destructeur de l'argent, qui attire tellement les hommes. En effet, celui qui étudie la Torah devient un serviteur du Saint béni soit-Il, et non un serviteur de l'argent, ce qui est une idolâtrie.

Comme l'écrit Rabbi Elazar, le fils de Rabbi Elimélekh de Lizensk : « J'ai entendu de la bouche d'un grand homme que les hommes de la grande Assemblée avaient tué le mauvais penchant de l'idolâtrie (Yoma 69b), et c'est extrêmement étonnant : comment peut-on tuer un ange, qui n'a pas de corps et est spirituel ? C'est simplement qu'ils l'ont détourné de ses activités initiales. A quoi s'occupe-t-il donc maintenant ? Tout ange a été créé pour accomplir une mission ! On lui a confié l'art de tromper les hommes en les incitant à la poursuite de l'argent et de la richesse, ce qui est proche de l'idolâtrie, à cause de nos nombreux péchés ! » Ce sont de belles paroles de sagesse...

Nos Sages ont enseigné dans la Guemara (Kidouchin 30b) : « J'ai créé le mauvais penchant, et je lui ai créé la Torah comme antidote. » Donc celui qui étudie la Torah se libère du mauvais penchant de l'argent, qui est de l'ordre de l'idolâtrie.

Dans l'une des lettres du 'Hazon Ich zatsal (Kovetz Iggerot, II, 132), il écrit : « Dans chaque épreuve, j'ai l'habitude de me concentrer sur la foi que rien ne se fait dans le monde par hasard, mais uniquement selon la providence divine, et je m'efforce par ma prière d'écarter le mauvais décret. »

Qu'est-ce que nous avons de plus puissant qu'une prière prononcée avec une grande concentration et d'un cœur pur, qui déchire les décrets et accomplit des miracles et des merveilles !

Dans le cahier de la 'Hevra Kadicha de la ville de Lwov, il est écrit que notre maître le gaon David zatsal, auteur de « Tourei Zahav », portait un talit très déchiré. Ce talit était extrêmement vieux, et il le portait depuis de nombreuses années. Quand les femmes de la ville virent le Rav en prière avec son vieux talit déchiré, elles se cotisèrent toutes pour lui acheter un talit neuf. Elles achetèrent un talit magnifique et le lui apportèrent. Quand le Taz vit le talit neuf qu'elles avaient acheté pour lui, il refusa de l'accepter et leur dit : « Je vous félicite de votre généreuse initiative, mais je ne veux pas porter un talit neuf. Car ce vieux talit témoignera sur moi dans le monde à venir que je n'ai jamais eu aucune distraction dans la prière de Chemonè Esré. »

Une balle lui passa au-dessus de la tête

Quand le père du grand-père de Rabbi Moché Feinstein, Rabbi David, s'est mis au service d'un employeur non-juif, il lui a posé la condition qu'on lui laisserait le temps de prier tous les jours. Le goy accepta cette condition, mais en son cœur il était furieux de voir ce temps précieux gaspillé à cause de l'obstination du juif à vouloir prier. Sa colère s'accrut quand il vit Rabbi David murmurer la prière de Chemonè Esré avec une énorme concentration, ce qui prenait beaucoup plus de temps qu'il n'était nécessaire, de l'avis de l'employeur. Incapable de le supporter, il décida d'en informer l'employé juif de telle façon qu'il ne serait pas près de l'oublier.

Un jour, raconte le livre « Rabbi Moché Feinstein », au moment où Rabbi David était dans la prière de Chemonè Esré les yeux fermés, l'employeur se glissa derrière lui avec un fusil à la main. Au moment où Rabbi David se penchait dans l'une des prosternations, un bruit de tir retentit et une balle lui passa au-dessus de la tête. Le goy, ravi de son malheur, s'attendait à voir le juif gémir de peur ou s'enfuir à toutes jambes. Sa déception fut amère. Rabbi David continua sa prière comme si de rien n'était. Plus tard, l'employeur lui a raconté qu'il avait été assez furieux pour le tuer s'il s'était enfui, ou s'était même simplement retourné au moment où il avait tiré. Mais en voyant avec quelle immense concentration il priait, il avait compris qu'il avait devant lui un homme véritablement pieux, et cessa de se plaindre de la longueur de son Chemonè Esré.

Le seul moyen était de prier

Le Maguid de Radin, Rabbi Binyamin HaTsaddik, vint un jour rendre visite au grand de sa génération, le 'Hafets 'Haïm zatsal.

Celui-ci lui dit : « Hélas, Rabbi Binyamin, que va-t-il se passer ? Un exil si long, une nuit si obscure ! »

Rabbi Binyamin répondit dans son langage imagé :

« Rabbi, je vais vous donner une comparaison. Par un hiver rigoureux, plusieurs ba'alei batim ont entrepris un long voyage de Petersburg à Odessa, qui devait durer plusieurs jours. Comme on était au cœur de l'hiver, le voyage eut lieu dans un traîneau spécial auquel étaient attelés deux chevaux forts et en bonne santé. Les voyageurs qui se trouvaient dans le traîneau s'étaient bien préparés au froid et portaient de lourds manteaux. Le voyage commença la nuit, et ils cheminèrent pendant longtemps. Pour s'occuper, ils disaient quelques psaumes, parlaient entre eux, et plusieurs heures se passèrent ainsi. Ensuite, ils firent sortir un peu de vin pour se réchauffer les

os, tout le monde but et se réchauffa, et ensuite s'endormit. Entre temps, le matin était venu, mais en hiver en Russie il y a peu d'heures de lumière, et nos voyageurs dormirent profondément pendant plus de douze heures, si bien que lorsqu'ils se réveillèrent, ils virent qu'il y avait encore une grande obscurité dehors. Ils dirent encore une fois quelques psaumes, bavardèrent pendant quelques heures, sortirent de nouveau le vin, burent et s'endormirent de nouveau, pour toute la journée. Cela se répéta : quand ils se réveillaient, il faisait toujours sombre dehors.

Les voyageurs se plaignirent au cocher : « Hé, qu'est-ce qui se passe ici ? Ce n'est pas possible que la nuit soit aussi longue... » Le cocher leur répondit : « Quelle nuit interminable ? Il y a déjà eu un jour, et même plusieurs jours, mais pendant la journée vous dormiez ! »

Voici la leçon à en tirer, dit Rabbi Binyamin HaTsaddik au 'Hafets 'Haïm : Le prophète Yéchayah dit : « Qu'en est-il de la nuit, gardien ? Le gardien répond : le matin est venu, la nuit aussi. Si vous interrogez, refaites le même chemin, revenez » (21, 11-12). Nous demandons au Saint béni soit-Il, Qui est le gardien d'Israël : « Qu'en est-il de la nuit ? », pourquoi cette nuit-là, cet exil, est-il si long ? Le gardien répond : « Le matin est venu. » Il y a déjà eu un matin, il y a déjà eu une fin de l'exil, il y a déjà eu plusieurs fins, mais « la nuit aussi », vous avez retardé le matin et la nuit est venue de nouveau. Que faut-il faire, Rabbi ? La réponse est : on ne peut que prier ! »

C'est ainsi que se termine le verset : « Si vous interrogez », ce qui représente la prière, comme l'explique Rachi : « Si vous présentez vos requêtes pour accélérer la fin », « refaites le même chemin, revenez », il faut « revenir », faire techouva !

Je suis Prière

Elle peut encore être utile

Même si la prière n'est pas dite avec concentration, elle n'est pas totalement rejetée, mais elle est mise dans un coin ; si ensuite la personne prie avec concentration, cela peut faire monter même la prière qui était sans concentration.

C'est ce que dit le verset sur les sacrifices (Yéchayah 1) : « Qu'ai-Je à faire d'une quantité de sacrifices... c'est pour Moi un encens repoussant. » Mais en ce qui concerne la prière, il est dit seulement : « Je ne tiendrai pas compte de vous » ; Je ne vous repousse pas, simplement Je ne tiens pas compte jusqu'à ce que les choses s'arrangent, et cette prière peut encore avoir une valeur.

C'est ce qu'ont voulu dire nos Sages (Berakhot 32) en affirmant que la prière est plus grande que les sacrifices, à partir de ce verset. Et c'est la vérité.

(« Teroumat Hakari »)

Garde Ta Langue

Dire du mal de sa femme

L'interdiction du lachon hara s'applique également entre mari et femme, il n'y a aucune différence entre sa propre épouse et une autre femme. Beaucoup de gens se trompent là-dessus, à cause de nos nombreuses fautes, et pensent qu'il est permis de dire du mal de sa femme et de sa belle-famille devant ses frères et sa propre famille. Ce ne serait permis qu'en cas où cela pourrait être utile pour l'avenir, et non pour les rabaisser.

('Hafets 'Haïm)